



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## droits de succession

Question écrite n° 100936

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur certains aspects du projet de loi portant réforme des successions et des libéralités. Si le nouveau dispositif tend à simplifier et à rendre plus sûr le règlement des successions, la déjudiciarisation des changements de régimes matrimoniaux risque de porter gravement atteinte aux intérêts des enfants naturels ou de premier lit qui pourraient alors se voir évincer du dispositif. Par ailleurs, un tel dispositif pourrait faciliter la réalisation de montages qui, à terme, porteraient également atteinte aux droits des créanciers. Aussi, il lui demande bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de pallier les dérives constatées.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme du droit des successions et des libéralités a modifié les articles 1396 et 1397 du code civil de façon à supprimer l'homologation judiciaire du changement de régime matrimonial. Afin de garantir la protection des droits des héritiers et des tiers qui disposeront d'un délai de trois mois pour s'opposer à une telle modification, le changement de régime matrimonial donnera lieu, d'une part, à une information personnelle de chaque enfant majeur des époux, d'autre part, à une publicité dans un journal d'annonces légales. Toutefois, afin de préserver les droits des enfants mineurs, la loi du 23 juin 2006 a conservé, dans ce cas, la procédure d'homologation par le juge. Ainsi, la loi du 23 juin 2006 s'est attachée à trouver un juste équilibre entre la protection des héritiers ou des tiers et la simplification de la procédure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100936

**Rubrique :** Donations et successions

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 2006, page 7732

**Réponse publiée le :** 14 novembre 2006, page 11963